Lantenay - Infos

N° 36 Novembre 2005

Depuis 10 ans, plus ou moins régulièrement vous êtes destinataire de Lantenay Infos. En décembre 1995, nous souhaitions faire ce bulletin « sans prétention » pour qu'il soit une possibilité de communication à l'intérieur de notre commune. Nous espérons que Lantenay Infos trouve toujours sa place au sein de vos foyers. Il est ouvert à tous. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et vos souhaits pour l'améliorer. Bonne fin d'année à tous

Le conseil Municipal

1960 –1969 (1ère partie)

1960-1964

1960: Vote d'une subvention de 50 NF à l'Association pour le jumelage Ain Perrégaux (Oran) - Convention avec l'administration des postes pour une allocation annuelle de 120 NF pour mise à disposition des locaux du nouveau bureau de poste - 25 NF pour la journée des Vieillards.

1961: Aménagement, dans les locaux libérés de la poste, d'une installation sanitaire et d'une salle à manger pour améliorer le logement des receveurs - Construction d'un garage et d'un bûcher au presbytère - Le Conseil réunit en séance extraordinaire décide voter une motion de confiance au Gouvernement et au Général de Gaulle qui incarne le pouvoir légitime en France - Vote de 20 NF pour la campagne nationale contre la faim.

1962 : Décision de louer le logement désaffecté de l'instituteur, en réservant deux chambres de l'appartement, pour la commune - Adhésion de la commune au syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain.

1963_: Adoption de la résolution solennelle prise par les maires de France de défendre en toutes occasions et par toutes voies opportunes, les libertés communales - Installation d'un chauffage à air chaud dans l'église pour facilité l'entretien du bâtiment et pallier aux inconvénients d'un chauffage insuffisant pendant les longs hivers de montagne, cause de dégradations appréciables - 40fr pour participer à l'érection à Douaumont d'un mémorial de la bataille de Verdun.

1964 : Relèvement du prix des pesées sur le poids public pour les étrangers à la commune, notamment les habitants d'Izenave - Acquisition, en vue de la construction d'un lotissement, de la parcelle dite « Lantenay » sise au village, pour le prix de 37 500fr.

> <u>Lantenay</u> : <u>Infos-Pratiques</u>

CAF de l'Ain : 2 services sont accessibles en permanence :

Téléphone 0820 25 01 10 (0.118€ TTC la minute), pour connaître les conditions d'attribution des prestations et consulter son dossier.

Internet: www-ain.caf.fr, pour le suivi des versements et du courrier, imprimer une attestation...

Courrier par email à : <u>marianne.boudon@cafbourg-en-bresse.cnamail.fr</u>
<u>Club des aînés</u> : il a repris ses activités le mercredi 16 novembre. Venez nombreux!

<u>Hélianthe</u> votre espace informations énergie dans l'Ain ouvre son site Internet

<u>www.helianthe.org</u> pour mieux vous conseiller, vous informer sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

20 rue Littré - 01000 Bourg en Bresse - 04-74-45-16-46

Manifestations à venir :

Le vendredi 2 décembre : soirée Téléthon

A partir de 19 heures :

- . Chorale « les voix de la Combe »
- . Démonstration VTT trial
- . Défis pompiers
- . Animations foot
- . Retraite aux flambeaux
- . Tombola

Tout au long de la soirée : vin chaud - marrons - gaufres - hot dog...

Dimanche 08 janvier 2006: Vœux de la municipalité à la mairie à 11h30.

<u>Samedi 11 février 2006</u>: Tartiflette à emporter, cuite au four de Lantenay (vente sur réservation) organisée par le sou des écoles.

Protection de l'environnement

Eco Citoyen est un terme à la mode, mais le devenir est d'actualité. Le conseil général de l'Ain s'est fixé pour objectif de nous offrir un cadre de vie de qualité. Pour cela, il travaille sur l'assainissement, la gestion des déchets et la qualité de l'air. Dans un même élan, il ne tient qu'à chacun d'entre nous de penser à trier nos déchets, à économiser l'énergie, l'eau et l'essence. C'est l'occasion de protéger notre santé : une demi-heure de marche par jour suffit.

Cf. « L'Ain protège son environnement » dans l'Ain le magasine du conseil général. P 12-13